

LE GUIDE DU CITOYEN





[Ho malagasy vanona kekoa...]

SOMMAIRE

INTRODUCTION

MODE D'EMPLOI DU GUIDE DU CITOYEN

Partie A : Quid de la création d'un club Ankitenyp.7

- I. Qu'est-ce qu'un Club Ankiteny ?
- II. Comment créer un Club Ankiteny ?
- III. Pourquoi créer un Club Ankiteny ?

Partie B: Les conceptsp.8

- I. L'élection
- II. La citoyenneté
 - II.1. Qu'est-ce qu'un citoyen ?
 - II.2. Le SOATOAVINA du citoyen malgache
 - II.3. Qu'est-ce qu'être un bon citoyen
- III. Organisation du gouvernement à Madagascar
 - III.1. Quel régime politique ?
 - III.2. Les symboles de la République
 - III.2.1. Le drapeau
 - III.2. 2. L'hymne national
 - III.2. 3. La devise de la République
 - III.2.4. La fête de l'indépendance : le 26 juin
 - III.2. 5. Le sceau de la République
 - III.2.6. Les langues officielles

Annexe - Activités proposées : La citoyennetép.13

- Séance A1 : Organiser les élections du comité organisateur.
- Séance A2 : Les valeurs liées à « ny fanahy maha-olona ».
- Séance A31 : Les valeurs d'un bon citoyen.
- Séance A32 : Les valeurs d'un bon citoyen.
- Séance A4 : Le drapeau malgache.
- Séance A5 : L'hymne national
- Séance A6 : La devise de la République
- Séance A7 : La fête de l'indépendance
- Séance A8 : Le sceau de la République



INTRODUCTION

Public cible et intérêt du guide du citoyen

Ce guide est destiné aux structures éducatives partout à Madagascar, à savoir les éducateurs, enseignants, et élèves. Le projet encourage les établissements à créer des « clubs Ankiteny », reliés au civisme.

Le présent outil constitue un guide permettant aux membres des clubs de conscientiser et de proposer des activités éducatives à leurs adhérents.

Objectif du guide

Ce guide vise à renforcer le système éducatif malgache, dont l'instruction civique, ceci pour un développement - social, économique, et écologique - plus durable.

Il constitue un complément à l'Enseignement Moral et Civique - EMC. Il s'agit d'inculquer un ensemble de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes qui permettent à l'enfant de reconnaître les valeurs requises pour la vie commune. L'EMC permet aux enfants de devenir des acteurs autonomes et responsables de leur vie personnelle et sociale.

À long terme, la sensibilisation à la citoyenneté permettra d'améliorer la cohésion sociale entre les citoyens, pour pouvoir mieux vivre ensemble.

Qui sommes-nous ?

L'Organisation Non-Gouvernementale (ONG) Ankiteny vise à protéger et défendre les droits des enfants malgaches pour qu'ils deviennent des citoyens plus avertis.

ANKITENY - « celui ou celle qui ose parler » - est aussi le diminutif d'ANKIzy miTENY, « l'enfant qui s'exprime ». Le projet entend contribuer au renforcement des valeurs citoyennes au travers du Développement de la Petite Enfance (DPE).

En effet, prioriser les efforts sur l'Humain constitue un investissement vital pour le développement social, culturel, économique et écologique d'un pays.



MODE D'EMPLOI DU GUIDE DU CITOYEN

Le présent document est une proposition d'animation des ateliers des clubs Ankiteny. Il comprend une partie théorique (**PARTIE B : CONCEPTS**), avec des mises en activités, explicitées en **ANNEXE**, à chaque fin de découverte d'une notion.

Aussi, chaque rencontre entre les membres prévoit une explication académique, et un travail pratique, individuel ou en groupes.

Par ailleurs, chaque édition du guide du citoyen ne couvre pas l'ensemble des notions importantes liées aux thèmes abordés.

Le livret sert à inspirer les créateurs de clubs Ankiteny dans le déroulement de leurs activités. Les concepts sont élaborés à titre informatif et indicatif ; ils peuvent être adaptés au contexte et à la pédagogie du leader de club.

Enfin, les membres des clubs Ankiteny sont vivement invités à émettre des remarques ou partager des compléments d'informations permettant soit, d'améliorer les éditions existantes de guide du citoyen, soit d'étayer un thème dans les prochaines éditions.

PARTIE A : QUID DE LA CRÉATION D'UN CLUB ANKITENY

I. Qu'est-ce qu'un Club Ankiteny ?

Au même titre qu'un club de théâtre ou un club de karaté, un « Club Ankiteny » - ou club du citoyen - est une activité extrascolaire à proposer dans une structure éducative. Ankiteny, diminutif d'ANKIzy miTENY, signifie « l'enfant qui s'exprime » en malgache. Aussi, la liberté d'opinion et d'expression, et le respect de la différence sont les valeurs de base du club du citoyen.

II. Comment créer un Club Ankiteny ?

La création d'un club peut être initiée par un ou plusieurs employés d'une structure éducative, ou par les élèves eux-mêmes. La rencontre entre les membres se fait une à deux fois par semaine, en dehors des heures de classe.

Chaque Club Ankiteny désigne ou élit une personne-relais entre la structure éducative et le siège Ankiteny. Le siège Ankiteny accompagne chaque Club grâce au partage de guides du citoyen, et peut également intervenir par le biais de renforcement de capacités, si nécessaire. En contrepartie, chaque club fait un retour d'expérience des activités réalisées afin d'améliorer et de réorienter les efforts. Le mandat de la personne-relais est d'une année scolaire, renouvelable.

Chaque Club Ankiteny élit un « comité organisateur » composé de 3 personnes : la personne-relais, le/la secrétaire, et le/la chargé(e) de communication. Ce comité organisateur détermine les détails des activités ainsi que leur déroulement lors des rencontres entre les membres. Le mandat du comité organisateur est d'une année scolaire, renouvelable.

À terme et dans la mesure du possible, des rencontres seront organisées entre les Clubs Ankiteny les plus dynamiques.

III. Pourquoi créer un Club Ankiteny ?

La création d'un Club Ankiteny constitue un engagement citoyen en soi. En effet, une sensibilisation continue aux bons réflexes civiques dès le plus jeune âge augmente les chances d'avoir de futures générations de citoyens avec des convictions et des valeurs fortes, nécessaires au développement durable de Madagascar. L'objectif consiste à former des Hommes autonomes, responsables, et coopératifs.

PARTIE B: LES CONCEPTS

I. L'élection

Selon le dictionnaire Larousse, l'élection est un choix ou la désignation d'un représentant qu'on exprime par l'intermédiaire d'un vote. Quant au vote, c'est une manifestation de volonté, individuelle ou globale, à l'occasion d'une élection.

Le vote est secret : l'électeur met son bulletin dans une enveloppe, étant lui-même dans un isolement. Tous les bulletins ont la même forme. Par ailleurs, le vote est aussi égal : un votant = une voix. Enfin, le vote est personnel et libre.

À Madagascar, la loi organique N°2018 - 008 relative au régime général des élections et des référendums régit les conditions du droit de vote.

Avant le jour de l'élection, chaque candidat explique son programme et explique aux électeurs pourquoi le meilleur choix serait de voter pour lui. Il s'agit de la **campagne électorale**.

Lors d'une élection, se trouvent :

- **Les candidats** : les personnes qui souhaitent représenter un groupe de personnes.
- **Les électeurs** : les personnes qui votent.
- **Un bureau de vote** : salle aménagée pour que les électeurs viennent y voter.
- **L'urne** : la boîte servant à recevoir les bulletins de vote.
- **Les bulletins de vote** : un billet servant, soit par sa couleur, soit par le signe, le nom ou la mention qu'il porte, à exprimer un vote.
- **L'isoloir** : Cabine dans laquelle passe l'électeur pour mettre son bulletin sous enveloppe et qui garantit le secret de vote.
- **La liste électorale** : chaque bureau de vote a une liste des électeurs autorisés à voter à cet endroit. C'est comme la liste des élèves par classe.
- **La carte électorale** : Chaque électeur doit être muni de sa carte individuelle pour prouver son identité.
- **Le suffrage** : acte par lequel on déclare sa volonté, dans un choix. Synonyme de vote.

Il existe aussi le vote blanc, qui consiste à déposer dans l'urne une enveloppe vide ou contenant un bulletin vierge. Par contre, le vote nul désigne les bulletins qui ne peuvent être pris en compte lors du dépouillement car soit il présente une anomalie physique (déchiré, annoté...), soit il y a eu vice de procédure (plusieurs bulletins différents ont été glissés dans la même enveloppe, ou le bulletin dans l'urne n'est pas dans une enveloppe.)

II. La Citoyenneté

II.1. Qu'est-ce qu'un citoyen?

Est citoyen malgache toute personne ayant la nationalité malgache et qui jouit de tous ses droits politiques (droit de vote...) et civils (droit d'être propriétaire...). Il est libre de participer à la gestion des affaires de son village, de sa ville, de sa commune et de son pays.

II. 2. La devise du citoyen malgache

Le SOATOAVINA malgache « ny fanahy no maha-olona » signifie que l'Homme malgache est caractérisé par son âme. Cela implique les principes fondamentaux suivants :

- ny fitiavana - l'amour,
- ny fihavanana - les liens familiaux, famille de coeur ou de sang,
- ny fifanajana - le respect,
- ny fitandroana ny aina - la préservation de la vie.

Cf. Annexe - séance A2.

II. 3. Qu'est-ce qu'être un bon citoyen ?

Un bon citoyen est une personne qui :

- Respecte les lois,
- Respecte les autres ainsi que leurs biens,
- Connaît ses droits et respecte ceux des autres,
- Est responsable de ses actes,
- S'informe sur les actualités de son pays,
- Apprend l'Histoire et l'organisation de son pays,
- Contribue positivement à la société,
- A de la compassion et de l'empathie* pour les autres,
- Participe activement à la vie communautaire,
- Cherche à améliorer son environnement en réduisant ses déchets, et en recyclant davantage.

Cela inclut des valeurs telles que l'honnêteté, la tolérance, la solidarité, le respect, la responsabilité et la civilité*.

Cf. Annexe - séance A31 et/ou A32.

*Avoir de l'empathie : Comprendre et partager les émotions d'autrui.

*Civilité : adoption par chacun des bonnes manières, des codes non écrits de respect mutuel



III. Organisation du gouvernement à Madagascar

III.1. Quel régime politique ?

Le régime politique ou la forme de gouvernement désigne l'organisation des pouvoirs et leur exercice. À Madagascar, l'État suit le modèle de République où le pouvoir est exercé par la population ou ses représentants élus.

III.2. Les symboles de la République

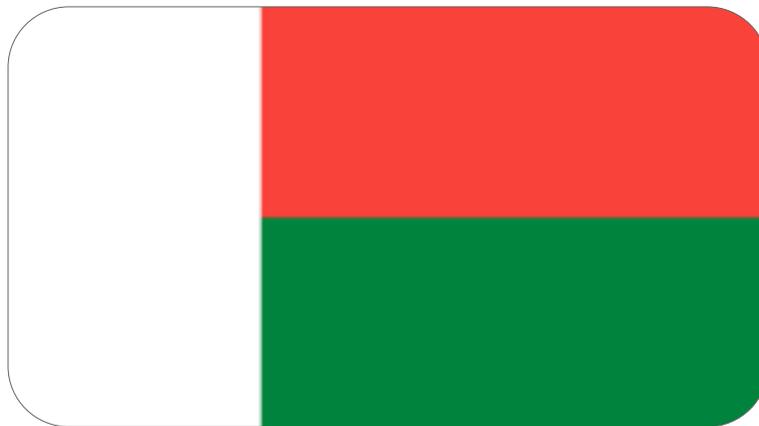
III.2.1. Le drapeau

Trois couleurs forment le drapeau national malgache : le blanc vertical, le rouge, et le vert.

Le blanc est vertical sur la gauche du rouge qui est horizontal au-dessus du vert.

Le rouge - du sang de bœuf - est un symbole de royauté. Dans le passé, cette couleur était exclusivement réservée aux rois. Le blanc est un symbole de pureté, de sécurité et de liberté. Il symbolise aussi les épis de riz au moment de la récolte, aliment de base des Malgaches. Le vert qui est symbole d'espoir, symbolise également la verdure de l'île.

Cf. Annexe - séance A4.



III.2.2. L'hymne national

Ry Tanindrazanay malala ô ! est l'hymne national malgache depuis 1958, écrit par Pasteur Rahajason et arrangé par Norbert Raharisoa.

Ry Tanindrazanay malala ô
Ry Madagasikara soa.
Ny fitiavanay anao tsy miala,
Fa ho anao ho anao doria tokoa.

* Tahionao ry Zanahary
'Ty Nosindrazanay ity
Hiadana sy ho finaritra
He sambatra tokoa izahay.

Ry Tanindrazanay malala ô
Irinay mba hanompoana anao
Ny tena sy fo fanahy anananay
'zay sarobidy sy mendrika tokoa.

** Refrain*

Ry Tanindrazanay malala ô
Irinay mba hitahiana anao,
Ka ilay Nahary izao tontolo izao
No fototra ijoroan'ny satanao.

Cf. Annexe - séance A5.

III.2.3. La devise de la République

Amour : Élan du cœur qui conduit et motive à faire le bien autour de soi.

Pays : À la base, le mot « tanindrazana » signifiait terre héritée des ancêtres, car la terre ne pouvait être vendue ou transférée à des étrangers selon l'arrêté de la reine Ranaivalona II, émis le 29 mars 1881. Le souverain était le propriétaire de la terre et ceux à qui il en cédait n'étaient pas autorisés à la vendre à des étrangers.

Plus tard, avec le développement de la société, les ethnies se sont agrandies et sont devenues un pays. « La mer est la limite de mon royaume », disait le roi Andrianampoinimerina. C'est pourquoi il est coutume de protéger les terres pour lesquelles les ancêtres ont lutté afin de les transmettre en tant qu'héritage pour les enfants, ou taninjanaka.

Progrès : un des objectifs majeurs à atteindre afin d'assurer la pérennité et la prospérité de l'ensemble de la population malgache.

Cf. Annexe - séance A6.

III.2.4. La fête de l'indépendance : le 26 juin

Madagascar est devenue une colonie française en 1896 et un territoire d'outre-mer français en 1946. En 1947-1948, les héros du pays se sont battus pour une véritable indépendance nationale. La France s'est ainsi progressivement



retirée de la gestion des affaires de Madagascar jusqu'au 14 octobre 1958. Le premier président de la République, Philibert Tsiranana, a été nommé le 26 juin 1960, jour officiel de l'indépendance de Madagascar.

Cf. Annexe - séance A7.

III.2.5. Le sceau de la République

Le sceau de la République a été modifié conformément à la nouvelle loi constitutionnelle adoptée en novembre 2010.

Au milieu, se trouve la carte de Madagascar entourée d'un arbre du voyageur, le tout au-dessus d'une tête de zébu. Des rizières se situent derrière.

Sur le bord supérieur du sceau, est marqué « **Republikan'i Madagasikara** ».

Sur le bord inférieur du sceau, nous avons la devise de la République : « **Amour - Pays - Progrès** », avec un épi de riz de chaque côté.

Cf. Annexe - séance A8.



III.2.6. Les langues officielles

Le malgache est une des langues nationales, ayant des origines austronésiennes. Il existe plus d'une dizaine de dialectes, dérivés du malgache officiel. Le malgache et le français sont les langues officielles de l'île.



ANNEXE - Activités proposées : LA CITOYENNETÉ

Séance A1 : Organiser les élections du comité organisateur

Mettez en place tous les éléments nécessaires au bon déroulement d'une élection, et votez les deux membres du comité organisateur de votre Club Ankiteny.

1. Déterminez les candidats. Préparez les bulletins de vote.
2. Campagne électorale : Chaque candidat prépare un discours qui vise à convaincre les électeurs de voter pour lui.
3. Préparez une urne et un isoloir. Posez les bulletins dans la salle.
4. Procédez à l'élection.
5. Dépouillez les suffrages.
6. Faites remonter les noms du comité organisateur au siège Ankiteny.

Séance A2 : Les valeurs liées à « ny fanahy no maha-olona »

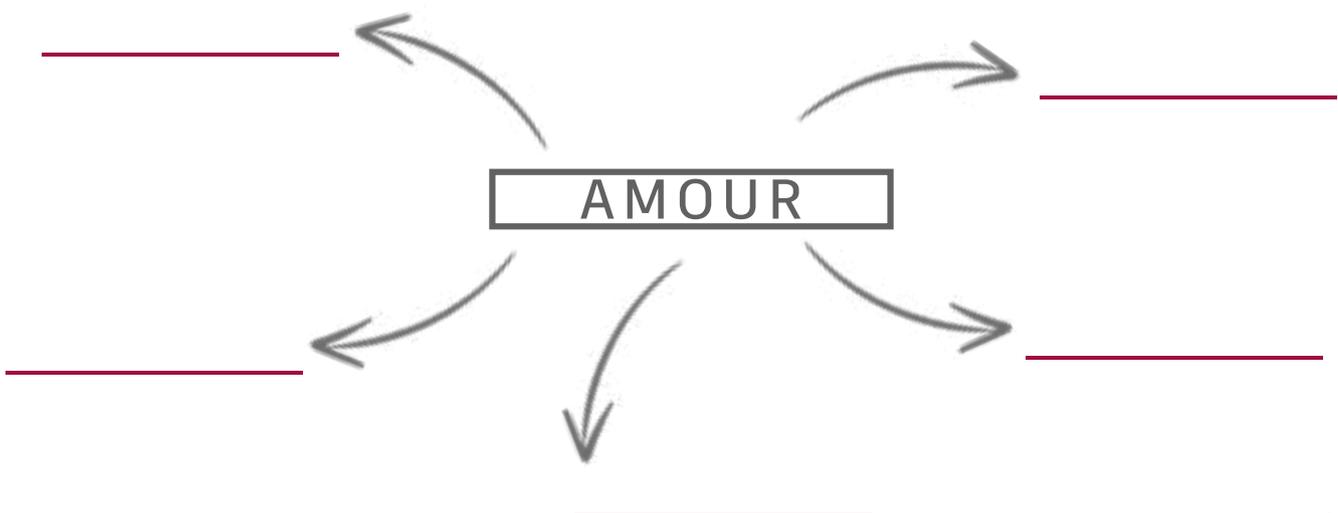
Divisez la classe en 4 groupes. Chaque groupe va réfléchir sur les valeurs ou qualités reliées à un des principes fondamentaux, et compléter la fiche.

Exemples de questions à se poser :

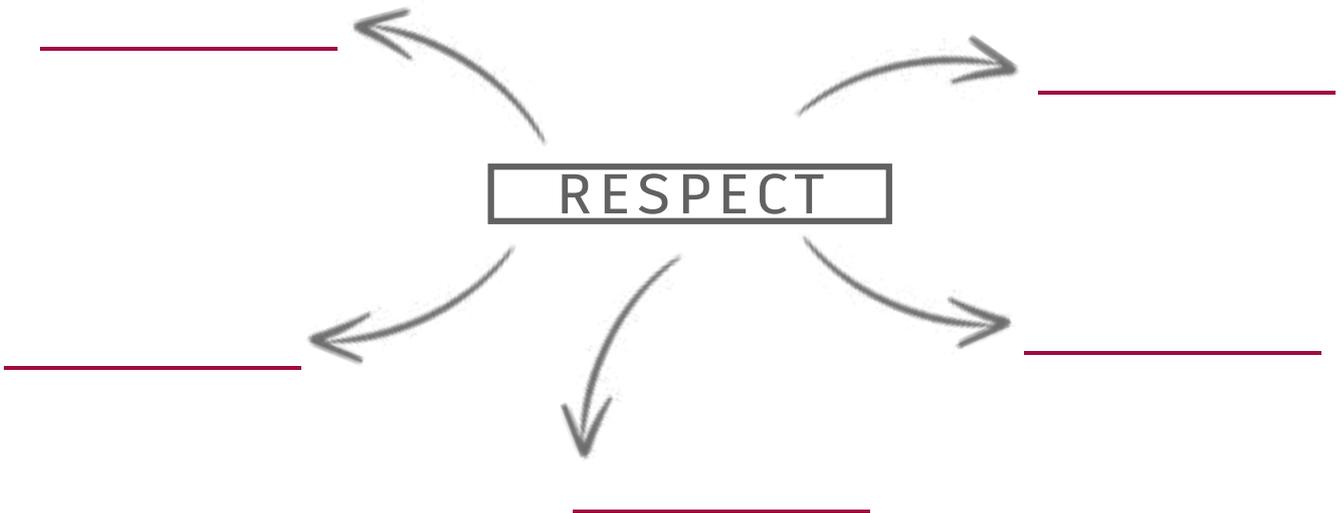
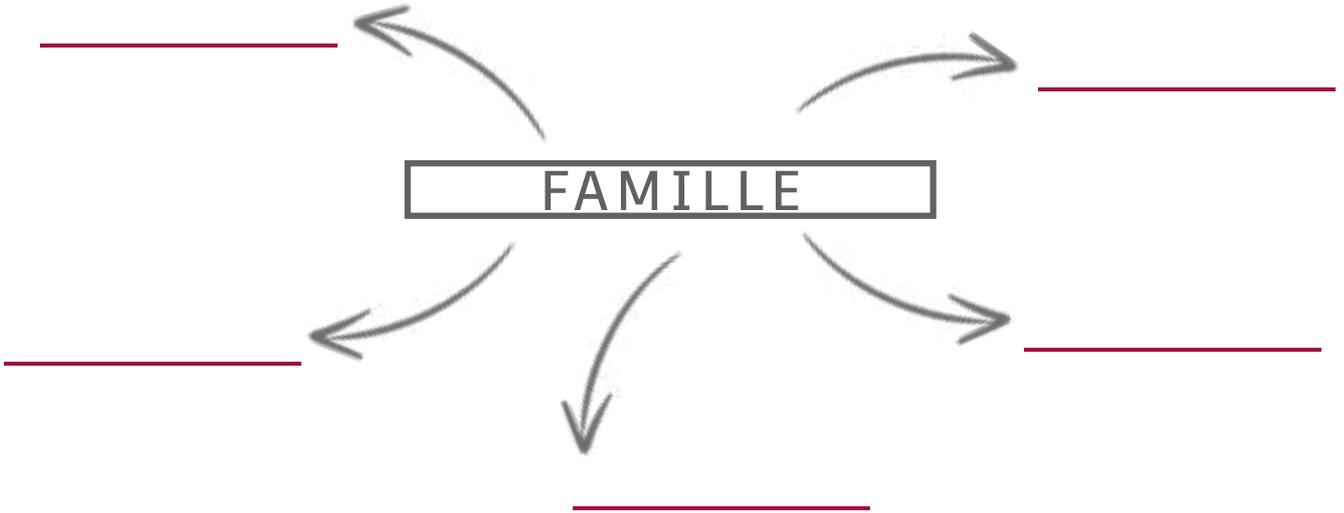
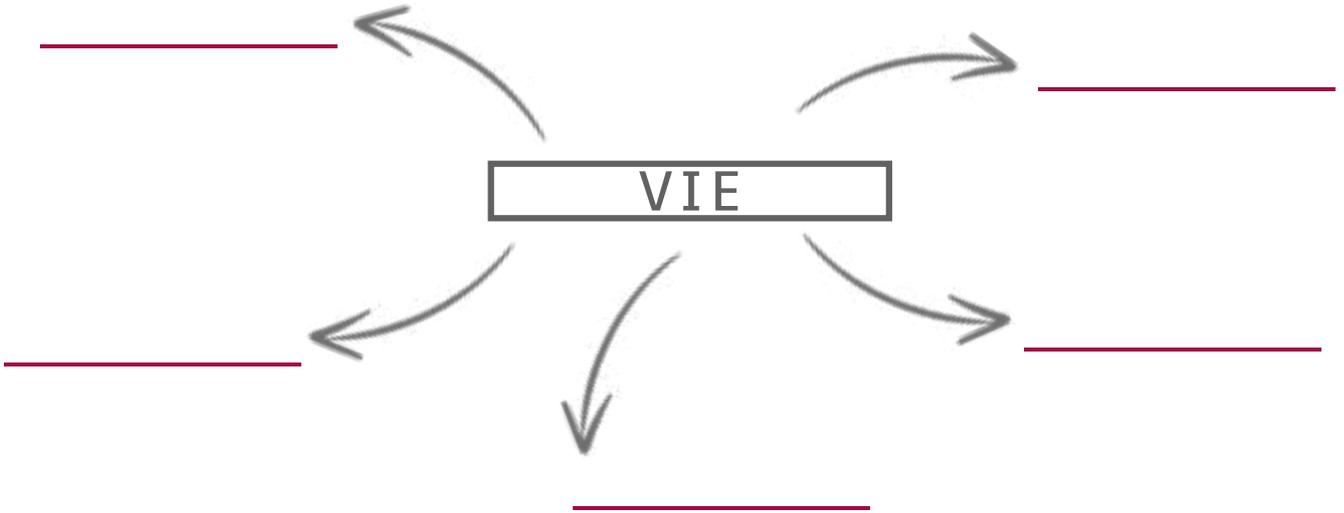
- « A quoi voit-on qu'une personne aime ? »
- « Quand on respecte, comment se comporte t-on ? »
- « Qu'est-ce qu'une belle vie ? Que faut-il pour bien vivre ? »
- « La famille est-elle importante ? Si oui / non, pourquoi ? »

Durée : 15 minutes.

Une fois les fiches complétées par chaque groupe, la restitution se fait en groupe classe. Au tableau, l'enseignant / l'éducateur marquera les termes, et soulignera ceux qui reviennent plusieurs fois.



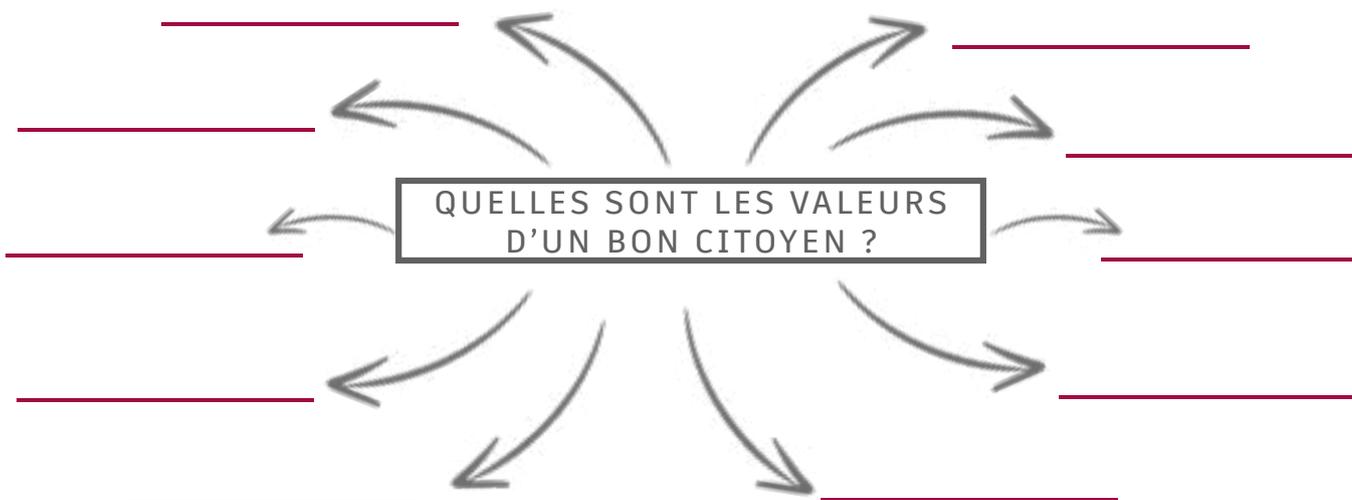
+





Séance A31 : Les valeurs d'un bon citoyen

En groupe classe, déterminez les valeurs que doit avoir un citoyen modèle.



Séance A32 : Les valeurs d'un bon citoyen

Individuellement, à partir de la liste définissant un bon citoyen, choisissez au moins 5 points et donnez un exemple pratique de la vie quotidienne.

1. -----
2. -----
3. -----
4. -----
5. -----

Séance A4 : Le drapeau malgache

Dessinez et coloriez le drapeau malgache.

Inventez une histoire qui expliquerait la forme et les couleurs du drapeau malgache.

Séance A5 : L'hymne national

Écoutez et chantez l'hymne national en groupe classe. À chanter à chaque rencontre des membres du club en début de mois.



Séance A6 : La devise de la République

Individuellement, imaginez que vous êtes le Président de la République de Madagascar. Quelle devise adopteriez - vous ? Argumentez et débattiez de vos choix.

Séance A7 : La fête de l'indépendance

En groupes de 3 à 5 personnes, préparez un exposé / une présentation expliquant :

- L'insurrection de 1947,
- L'indépendance de 1960,
- Les pratiques et façons de fêter l'indépendance chaque 26 juin.

Séance A8 : Le sceau de la République

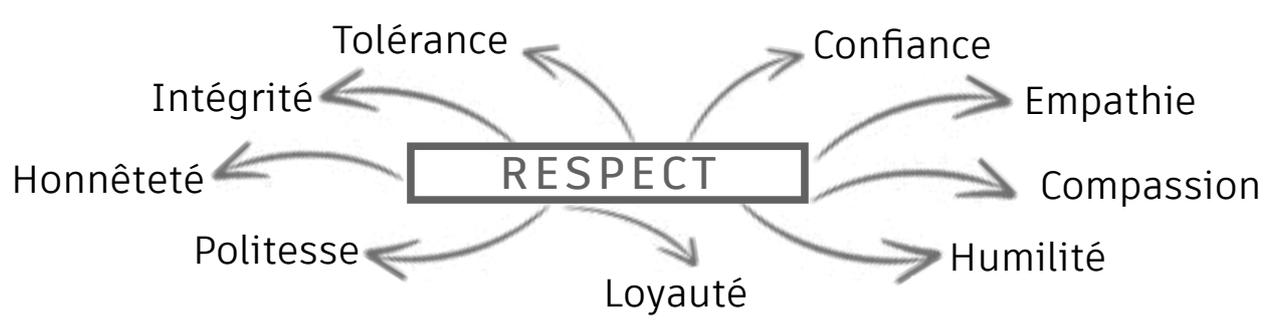
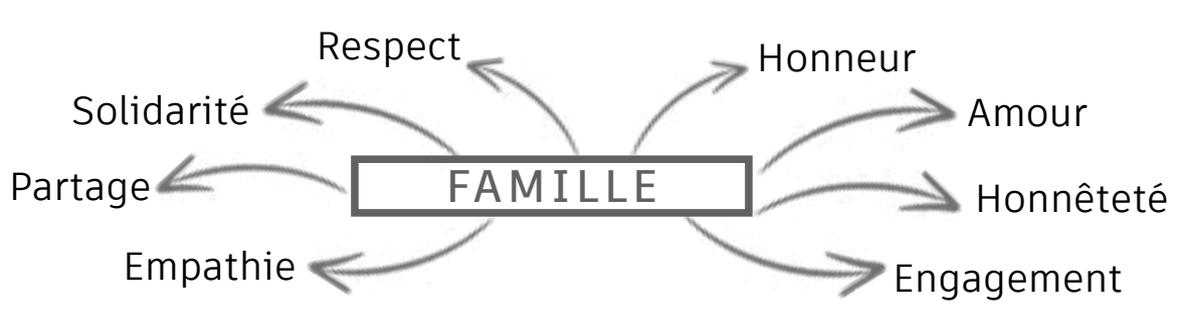
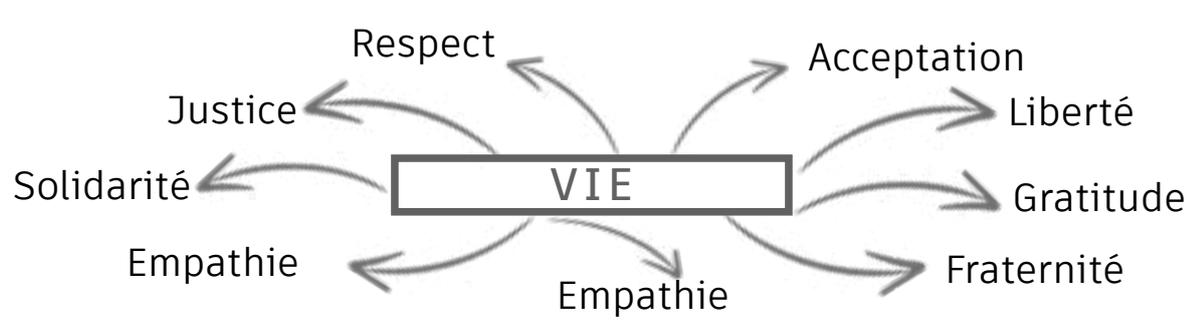
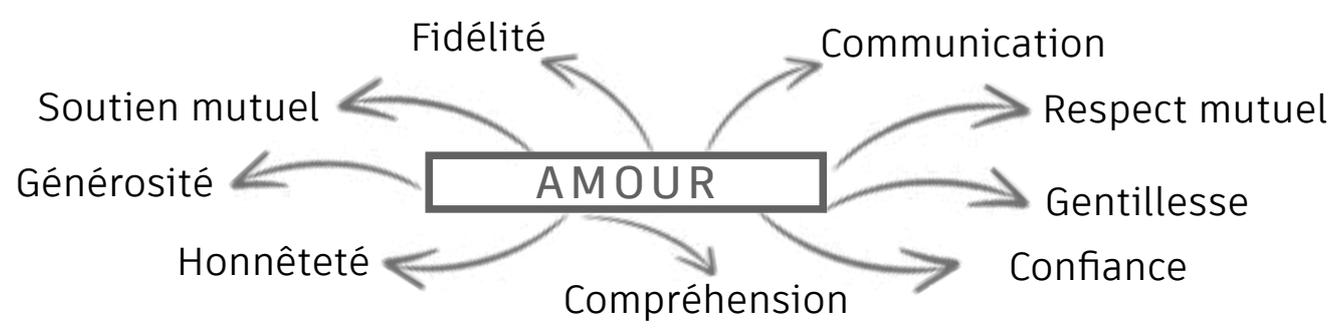
Dessinez le sceau de Madagascar. Et imaginez une histoire / poésie permettant d'expliquer ou de justifier ce symbole / cette illustration.



TOROLALANA VALINY

Séquence A : La citoyenneté.

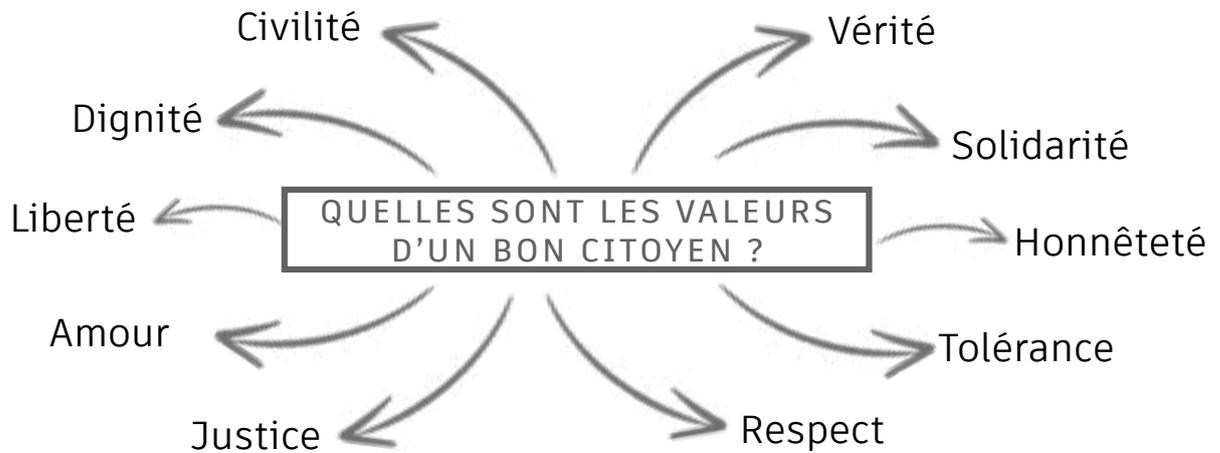
Séance A2 : Les valeurs liées à « ny fanahy maha-olona »
(Les listes ne sont pas exhaustives.)





Séance A31 : Les valeurs d'un bon citoyen.

En groupe classe, les valeurs que doit avoir un citoyen modèle.
(liste non exhaustive)



Séance A31 : Les valeurs d'un bon citoyen.

À partir de la liste définissant un bon citoyen, choisissez au moins 5 points et donnez un exemple pratique de la vie quotidienne. (exemples non exhaustifs)

Un bon citoyen est une personne qui :

1. Respecte les lois : payer ses impôts.
2. Respecte les autres ainsi que leurs biens : ne pas tuer.
3. Connaît ses droits et respecte ceux des autres : ne pas voler.
4. Est responsable de ses actes : accident de voiture dû à une conduite en état d'ivresse.
5. S'informe sur les actualités de son pays : regarder les journaux télévisés.
6. Apprend l'Histoire et l'organisation de son pays : cours d'histoire à l'école, lecture personnelle.
7. Contribue positivement à la société : jeter ses ordures uniquement aux lieux et horaires prévus à cet effet.
8. A de la compassion et de l'empathie* pour les autres : être à l'écoute de ses proches.
9. Participe activement à la vie communautaire : se porter volontaire dans une action civique.

Contacts



+261 38 25 235 25

contact@ankiteny.com
ankiteny.com

Ambatomaro + Faravohitra
Antananarivo - Madagasikara

